

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

ADMINISTRATION ET BUREAUX

A LYON

41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :

A. SCHNEEGANS

Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon : 3 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 2 fr. Six mois : 12 fr. Un an : 24 fr.
Autres départements : 2 fr. Six mois : 12 fr. Un an : 24 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant :

C. THÉNÉSY

Imprimerie de H. Stœck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RECLAMES ET FAITS DIVERS

1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

1^{er} mars.

L'émotion causée par la publication de la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire a été grande au sein de la commission chargée d'examiner la proposition déposée par M. Victor Lefranc. Plus qu'aucun de ses collègues, M. le baron Chaurand se montrait inquiet des déclarations contenues dans cette lettre. De ces déclarations, quelles sont celles qui appartiennent en propre à M. Barthélemy Saint-Hilaire ? quelles sont les autres ? Jusqu'où est engagé le président de la République ? Que doit-on penser enfin de cette prétention des partisans de l'institution républicaine de vouloir imposer aux royalistes le respect du gouvernement légal, et d'insister pour qu'il soit fait promptement justice de tout acte d'agression contre lui ?

La lecture attentive du document incriminé devait suffire, ce nous semble, à dissiper toute obscurité et à éclaircir les doutes de l'honorable baron Chaurand. Il a fallu cependant que M. Victor Lefranc vint affirmer devant la commission qu'il était d'opinion depuis longtemps exprimées par M. Thiers, M. Barthélemy Saint-Hilaire avait tout simplement fait connaître à M. Varroy ses préférences personnelles.

M. le baron Chaurand s'est montré, paraît-il, complètement satisfait des explications du ministre de l'intérieur, et pour que son contentement fût partagé par tous ses collègues politiques, il aurait demandé à M. Victor Lefranc de vouloir bien renouveler devant l'Assemblée les éclaircissements qui venaient d'être donnés à la commission. M. le baron Chaurand se faisait fort de lui en fournir l'occasion en interpellant le gouvernement. Le ministre de l'intérieur aurait refusé de se prêter à ce désir, ce qui n'aurait en rien, assure-t-on, diminué la satisfaction de l'honorable baron, toujours résolu à combattre énergiquement la loi pénale, dans la présentation à cause tant d'émotion dans le camp des monarchistes.

C'est là d'ailleurs tout ce que nous savons du résultat des travaux de la commission. Malgré la discrétion absolue à laquelle se sont engagés tous ses membres — le baron Chaurand compris — il est cependant à peu près certain, ainsi que nous le faisons pressentir dernièrement, que l'article 1^{er} du projet sera adopté avec quelques modifications, tandis que l'opinion générale se serait prononcée contre l'article 2.

L'attention se trouve, au reste, momentanément détournée de cette question par l'incident qui s'est produit, avant-hier, à l'occasion du projet relatif à la libération du territoire. Le coup porté par l'attitude du gouvernement et le vote de la Chambre à l'œuvre de la souscription nationale semble avoir déjà produit un temps d'arrêt dans ce mouvement patriotique, et l'on se préoccupe dans les cercles financiers des conditions possibles, ainsi que des chances du nouvel emprunt dont le gouvernement a laissé entrevoir la prochaine émission.

On donne comme certain qu'un arrangement est intervenu entre M. Pouyer-Quertier et le comte d'Arnim, pour le paiement anticipé des 410 millions restant à compléter à la Prusse pour compléter le 4^{ème} demi-milliard.

Si la situation financière continue de répondre aux espérances qu'avait fait naître le relevement si rapide de notre crédit, il n'en est pas de même relativement à la situation politique. Un nouveau point noir est signalé à l'horizon, et le prochain voyage du comte d'Arnim à Rome est l'objet de commentaires peu rassurants en ce qui concerne nos relations avec l'Italie.

Suivant quelques nouvelles, le comte d'Arnim se rendrait en Italie pour participer à certaines démarches déjà entamées par l'Allemagne auprès du gouvernement italien. De cet incident, — fort naturel, suivant d'autres sources d'informations, puisque le ministre allemand n'irait à Rome que pour en ramener la comtesse d'Arnim, — on rapproche d'autres faits qui ne sont pas sans une apparente connexion avec le voyage du comte.

Le récent passage à Rome du grand-duc de

Mecklembourg, le séjour qu'y a fait, en ce moment, le prince Frédéric-Charles, le voyage projeté de ces deux personnages en Egypte, enfin la présence à Berlin de plusieurs envoyés militaires italiens, chargés d'y étudier avec M. de Moltke la question de la défense des côtes et frontières, semblent autoriser, jusqu'à un certain point, les méfiances que révèlent les correspondances dont nous parlons.

Nous ne savons encore à quelle époque seront discutées les pétitions des évêques, dont la Chambre est saisie. Mais il est incontestable qu'il en faudrait bien peu aujourd'hui pour jeter tout à fait l'Italie dans les bras de l'Allemagne et pour créer à notre malheureux pays de nouvelles et plus graves complications. Le patriotisme des membres de l'extrême droite finira-t-il par s'en émouvoir ; nous n'avons guère de motifs de l'espérer.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis confirment la probabilité que le gouvernement américain maintiendra la doctrine des dommages indirects.

D'après un télégramme adressé de Philadelphie au Times la réponse du gouvernement américain énonce que « le traité contient de larges dispositions pour l'arrangement amical de toutes les difficultés au moyen des arbitres, les deux parties s'étant engagées à accepter leur jugement comme une solution pleine, entière et définitive de toutes les questions soumises à l'arbitrage du tribunal de Genève ».

On continue, d'ailleurs, d'espérer en Amérique que le conflit se dénouera pacifiquement, et que l'Angleterre finira par céder. Telle n'est pas l'opinion du Times qui persiste à déclarer que, si les informations touchant la réponse du gouvernement américain sont exactes, il faut dès à présent considérer le traité de Washington comme « ayant échoué ».

LA SOUSCRIPTION NATIONALE

Les appréhensions que nous exprimions hier n'étaient que trop fondées. La souscription nationale peut être regardée dès aujourd'hui comme une chose finie.

Les explications qui ont été échangées à la suite du discours de M. Lefranc ne peuvent plus laisser subsister de doute sur l'effet que produira le vote de l'Assemblée.

Aussi voyons-nous dès ce matin le Temps clore la souscription dans ses bureaux. « Sans dissimuler nos regrets, dit notre confrère de Paris, nous ne croyons pas, pour notre compte, devoir continuer une souscription où l'on semble voir plutôt un obstacle qu'un concours ».

Ce sentiment sera sans doute partagé par le plus grand nombre en province. En ce qui concerne Lyon en particulier, tel était le sentiment qui se manifestait hier, et la lecture de la fin de la séance n'aura pu que le fortifier encore.

La commission exécutive pour la libération du territoire a convoqué pour ce soir même les membres de la première réunion et tout porte à croire que cette assemblée se prononcera pour la cessation immédiate de la souscription.

Nous avons d'autant plus lieu de le regretter que d'une part le mouvement à Lyon avait été plus lent à se développer, en raison de l'attitude plus tranchée et plus hostile des partis, que, de l'autre, ce mouvement, une fois lancé, avait pris un développement plus considérable et promettait de plus beaux résultats.

Nous savons en effet que la première liste, qui probablement ne sera point publiée, contenait un très grand nombre de souscriptions fort importantes.

Nous n'avons pas à insister sur les regrets que nous éprouvons en voyant échouer ce mouvement. Ces regrets sont fort stériles. Il faut savoir prendre

les situations comme elles se présentent et comme elles vous sont faites.

LA FÊTE DE LONDRES

En raison de l'intérêt qui s'attache aujourd'hui au récit du *Thanks-Giving-Day*, de Londres, nous croyons devoir donner la place d'honneur à la lettre que nous envoie à ce sujet notre correspondant d'Angleterre ; nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette correspondance :

Lettre d'Angleterre.

Londres, 27 février.

Il ne s'agit pas de politique aujourd'hui à Londres. Tout est fermé, jusqu'à la Banque d'Angleterre, par décision du parlement. Volontiers, omnibus, véhicules de toutes sortes, sont arrêtés. La ville de briques et de fumée, dont les romanciers vous ont tant parlé, est aujourd'hui resplendissante. Dans les rues du West-End et de la Cité on se promène sous un dais improvisé, de plusieurs mille d'étendue, fait de drap d'or et de couleurs éclatantes, d'enseignes dorées, d'ornements et de guirlandes de fleurs à profusion. Toutes les maisons sont pavées ; ce ne sont partout que festons et astragales. De distance en distance, le promeneur surpris admire des arcs de triomphe en feuillage, ou en bois badigeonné à la hâte, au sommet desquels sont inscrits ces mots en lettres d'or : *God bless the Prince of Wales* (Dieu bénisse le prince de Galles), ou bien, comme à Oxford-Circus : *A nation's and mother's heart are one* ! (Le cœur de la nation et celui de la mère ne font qu'un). Ou bien encore : *Thank God, he is saved* (Dieu merci, il est sauvé), et mille autres inscriptions du même genre.

En visitant cette fête si curieuse, hier, à votre intention, je me demandais ce qu'éprouverait un de nos sceptiques de boulevard, s'il se trouvait tout à coup transporté à Londres, en ce jour d'allégresse nationale, ou tout un peuple, après avoir prié pour la santé d'un prince, témoigne sa joie de le voir guéri, par de semblables manifestations.

Et que serait-ce, si quelqu'un de bien informé lui disait que tout cela est sincère, spontané, que ces drapeaux ne sont pas de commande, que les inscriptions traduisent fidèlement la pensée de chacun, et que ce soir, dans chaque famille, on se réjouira en commun, comme si l'on célébrait le rétablissement d'un fils de la maison.

Il ferait sans doute ce que peut-être bien des lecteurs feront : il n'y croirait pas un mot. Et cependant, rien de plus vrai. Le peuple anglais est et se montre fier d'être fidèle à ses rois ; il les aime sincèrement, et quand il les acclame, c'est en toute loyauté. Dieu, son roi et son droit, c'est la devise qu'il conserve avec religion et sans laquelle il ne croit pas pouvoir exister et rester une nation.

Tout cela semble absurde à nous autres Français. Croire à Dieu, qu'archaïsme ! Aimer son roi, quel abrutissement ! Vouloir son droit, quelle utopie ! Aussi avons-nous changé tout cela. Du reste il faut bien reconnaître que si le peuple français est maintenant d'une foi quelconque, ce n'est pas tout à fait sa faute. Il s'est éloigné de Dieu, parce qu'on a tout fait pour lui enlever la foi, pour lui en obscurcir le sentiment ; il a perdu la confiance en ses princes, mais c'est parce que ces princes n'ont rien fait depuis longtemps pour la mériter. Il n'a plus ce sens profond du droit, mais qu'un soldat heureux se hâte d'étouffer au berceau, à qui la suite ? Aux gouvernements successifs qui poursuivent la politique du même soldat heureux tout en le reniant avec une indignation touchante.

Ne pensons donc pas trop de mal de nous-mêmes, on nous fit ce que nous sommes ; c'est le sort de l'argile de prendre des formes à la volonté du modeler. Travaillons donc à nous remodeler nous-mêmes un jour, d'après les principes sacrés de droit et de justice édictés par nos pères, et durcirons-nous dans la lutte de la vie, pour qu'une main profane n'ait plus le pouvoir ensuite de laisser sur nous son empreinte.

Mais je reviens au *Thanks-Giving* ; c'est ainsi qu'on appelle une action de grâces dans la langue de Shakespeare. Vous savez sans doute les circonstances qui amenèrent cette cérémonie.

Le prince de Galles, à la suite d'une partie de chasse dans un endroit marécageux, se trouva pris subitement d'une indisposition dont la gravité augmenta de jour en jour, jusqu'au moment où elle inspira les plus sérieuses inquiétudes.

Au milieu des interprétations incohérentes dont les journaux étaient les échos, j'ai cru démentir que le prince était atteint d'une affection typhoïde grave, comme les contrees paludéennes en occasionnent parfois. Des gens qui ne savent peut-être pas ce que veut dire le mot typhoïde ont prononcé le mot de peritonite, mais, je crois, sans savoir pourquoi.

Pendant une semaine le prince fut atteint, d'après les reporters, de bronchite, de fièvre typhoïde, de péritonite aiguë, de perforation intestinale, tout à la fois. — Avec les princes, on doit faire les choses grandement. Bref, il était bien malade, malgré les nombreux médecins qui l'entouraient, et dans toute l'Angleterre l'anxiété était à son comble. On s'arrachait les journaux, on s'écraiait aux bureaux télégraphiques, tous les concerts, tous les bals étaient suspendus ; la sympathie mettait le pays tout entier en deuil. Des prières publiques furent ordonnées dans toutes les églises du royaume, et les prières particulières de chacun furent sollicitées officiellement.

Toutes les religions, toutes les sectes s'unirent ainsi dans une même prière pour le prince de Galles, et l'on vit ce curieux et édifiant spectacle de citoyens demandant chacun par la voix d'un dogme différent la guérison d'un même prince. Il se guérit. Peu de temps après son rétablissement la reine en ouvrant le parlement s'exprima ainsi : « Je propose que, le 27 du mois de février, conformément à l'usage des anciens jours, la bénédiction reçue de Dieu soit célébrée au nom de la nation dans un service d'actions de grâces qui sera fait à la cathédrale métropolitaine. Je souhaite et j'espère qu'il me sera donné d'assister à cette cérémonie. » Cette proposition fut acceptée par les chambres et par le public avec enthousiasme, et depuis ce moment, il n'était question partout que du *Thanks-Giving*, et des moyens qu'on emploierait pour le célébrer dignement.

Enfin le jour est arrivé. Dès le matin, la foule s'est portée en masses compactes sur les points que le cortège royal devait traverser. Je dois avouer à ma honte que je n'avais pas été jugé digne par le lord chambellan d'occuper une place réservée dans la cathédrale, bien qu'il soit dans l'usage de faire aux journalistes des politesses de ce genre.

Je fus donc obligé de voir passer le cortège comme le premier venu, et vraiment je ne le regrette pas, car cette circonstance m'a permis de faire dans la foule d'intéressantes remarques. Je m'étais placé de telle sorte que le champ de ma vision s'étendait entre deux bonnets de life-guards, juste en face du palais de Saint-James, qui me fit passer le temps assez vite en me rappelant en mémoire, par l'inspection de ses antiques tourlous, tous les vieux drames des Tudors.

A midi précis, le cortège apparut au bout de la rue, avec cette exactitude qui est trop souvent l'unique politesse des rois. — Après un détachement de hussards, venaient un vieux carrosse d'Etat, dans le stylo de ceux qui servaient chez nous aux jours de gala, du temps de Louis XIV. Cette voiture historique, couverte de peintures remarquables et de dorures à profusion, était traînée par quatre chevaux d'un autre âge, à la robe noire comme le jais et au large poitrail. C'est là-dedans que se trouvait le speaker de la chambre des communes, ayant devant lui le sceptre royal. Avec son énorme perruque blanche, sa robe d'hermine et son attitude immobile, on aurait cru voir passer un des personnages en titre de madame Tussaud.

Derrière le carrosse d'Etat venait une suite de voitures plus modernes renfermant tous les princes, princesses et gens d'honneur de la cour. Enfin, dans le dernier équipage, apparut le prince de Galles assis devant sa mère, la reine Victoria, et faisant tous ses efforts pour rendre à la foule les saluts chaleureux qu'elle lui adressait. D'ailleurs, il était secondé dans

cette tâche fatigante par la charmante princesse, sa femme, assise à côté de la reine, et par la reine elle-même. Le prince semblait fatigué et on pouvait lire sur sa figure pâle les traces non encore effacées de sa maladie. C'est un homme de taille moyenne, très-blond, déjà presque chauve, à la physionomie douce et intelligente, mais aux yeux un peu vagues dans l'oblivité de leurs regards.

Impossible de décrire les vociférations d'enthousiasme de cette foule quand la voiture royale passa. Un moment je les crus tous fous, mais bientôt, en écoutant dans les groupes, je pus me convaincre qu'ils étaient vraiment heureux. On commentait beaucoup l'ordonnance du cortège, car les Anglais sont très-formalistes, et tiennent aux anciens usages. Plusieurs auraient voulu voir tous les carrosses d'Etat dehors pour une telle cérémonie ; cependant ils se consolaient en pensant que la dignité des communes avait été sauvegardée par le carrosse officiel du speaker.

A l'entrée de la Cité, il s'est passé une scène bien curieuse et bien propre à faire juger de la ténacité de l'Anglais en matière de tradition. — Vous savez peut-être que la Cité de Londres est une arche sacrée dans laquelle le souverain ne peut entrer sans en demander la permission au lord-maire. Hier, conformément à l'antique usage, en arrivant aux portes de la Cité, la reine a dû s'arrêter et attendre que le lord-maire, suivi de son état-major, vint lui apporter, avec les clés de la ville, l'épée de la Cité, c'est-à-dire la permission d'entrer. Le cortège put alors se remettre en route. Cette curieuse formalité nous explique, dans son archaïsme, le secret de l'affection loyale du peuple anglais pour son souverain. — Ici le roi n'est pas un tyran qu'on hait comme toute force injuste et oppressive. Par une suite d'événements historiques, le souverain a cessé d'être un maître pour devenir un élément d'équilibre dans cette machine singulière qu'on appelle la constitution anglaise.

Le souverain n'est plus pour le peuple un épouvantail, c'est un symbole national, qu'il aime par patriotisme, sur lequel il se repose avec confiance, et qu'il préfère peut-être de beaucoup aux lords orgueilleux et insolents que la royauté prit à tâche d'abaisser et d'affaiblir, à la grande joie des masses populaires. La foule est heureuse quand elle voit le speaker, le président de la chambre des communes, cet homme qui personnifie le triomphe permanent du peuple aller en avant de la reine, portant son sceptre, c'est-à-dire tenant entre les mains l'emblème de ce pouvoir que la lutte des siècles a arraché à la tyrannie. Elle bat des mains quand elle voit la reine s'arrêter à la porte de la cité de Londres pour en demander l'accès : cette reconnaissance des droits populaires flatte le peuple, et il est loyal envers son souverain parce que ce dernier se montre loyal envers lui. — Il est bien entendu que je vous traduis la raison de leur infériorité dans ce fait qu'ils les illuminations au lieu de se faire sur commande et avec unité, sont toutes personnelles et, par conséquent, plus multiples que remarquables. J'ai vu pourtant quelques éclairages dans Regent street et ailleurs qui devaient coûter des sommes énormes. Malheureusement le sentiment de l'art n'est pas chose commune en Angleterre et ces illuminations avaient, pour la plupart, plus de prix que de mérite.

La solennité du *Thanks-Giving* est une de celles que le temps a usées et qu'on ne reverra peut-être plus. Malgré son respect des traditions, l'Angleterre voit chaque jour grandir

dans son sein un parti ennemi du passé et dont les progrès sont rapides, pleins d'idées libérales importées du continent ; les membres de ce parti s'appuient sur leurs principes politiques pour demander des réformes harmoniques dans l'ordre social et religieux. Aujourd'hui, un certain nombre de libéraux et de républicains ont dû se réunir pour protester contre la cérémonie d'hier, mais je crains bien que cette protestation n'ait le sort de beaucoup d'autres. Il ne suffit pas que les choses soient raisonnables, il faut qu'elles viennent en leur lieu et en leur temps. — L. M. K.

COURRIER DE PARIS

29 février 1872.

Vous m'envoyez une lettre qu'une de vos abonnées vous envoie à mon sujet (au sujet de ma correspondance, bien entendu). Je suis bien aise d'avoir la lettre, mais je suis confus que vous l'ayez reçue ; car il me semble qu'elle doit faire quelque impression sur vous (1). Suivant votre honorable correspondante, je suis incorrigible, peu sincère, je détonne sur l'honnêteté et le sérieux de votre journal, ce que j'écris est entortillé, et je bondirai ceux et celles qui me lisent. Parlez-moi des dames pour accommoder quelqu'un. Convenez que, si vous n'ajoutez pas foi à tout cela, vous êtes tenté cependant d'en croire quelque chose, d'autant plus que je vais mal me défendre. Je dois y mettre des formes, tandis qu'une dame peut tout dire, surtout une abonnée.

Elle bien ! je lâcherai d'être franc et aussi peu entortillé que possible, et je dirai carrément à la personne qui vous écrit que, sans le reproche qu'elle me fait de trop parler du bonapartisme, je ne vois pas du tout en quoi les trois quarts de sa lettre peuvent s'adresser à moi. Le manque d'énergie du gouvernement et le caractère des chefs de l'armée y forment le fond d'une discussion sans doute remplie d'intérêt et de choses justes, quoiqu'elle « détonne » un peu ; mais suis-je responsable de ce dont on se plaint ! L'estime, d'ailleurs, qu'il y a quelque exagération dans ces plaintes. Les hommes ne sont généralement ni si mauvais ni si bons qu'on les suppose, et il faut, en outre, un peu de patience après le régime et les secousses dont nous sortons.

Quant au bonapartisme, j'ai déjà eu l'honneur de dire que je ne fais pas avec vous des articles de journaux, je vous envoie des informations, et je dois les envoyer complètes, désolé jusqu'à rapporter des paroles sensées tenues par l'empereur. Je ne saisis pas que ce soit concourir convenablement à l'éducation de l'esprit public, et je trouve, de plus, indigne d'un correspondant qui se respecte de supposer à ses adversaires plus de sottise qu'il n'est permis de leur en attribuer. Personne ne peut s'étonner que l'empereur fasse les plus belles promesses ; mais chacun doit aussi savoir à quoi s'en tenir. Si le jugement français n'est pas assez ferme pour résister à ce tentateur démasqué, ce n'est pas avec des insinuations entortillées qu'on le fortifiera.

Je n'écris pas pour les enfants, ni pour les âmes trop impressionnables, et s'il y a une impression qu'on devrait retenir de ces lignes, c'est que ce sont nos divisions qui les favorisent. Je ne me lasse pas de le répéter, parce que c'est l'opinion de tous les gens qui observent. Voilà ce qu'il faut voir pour en faire son profit. Les législatifs ne semblent pas encore l'avoir compris ; que les républicains tâchent d'être plus heureux. Ce sentiment, de quelque façon qu'il plaise à votre correspondante de l'apprécier, est sincère de ma part, et il me semble qu'il ne manque pas de sérieux. Je n'ai jamais enfin dénoncé les manœuvres bonapartistes sans vous en dénoncer la vanité.

La duchesse de C., par exemple, revient de Chislehurst, et répète à qui veut l'entendre que Napoléon jure qu'il ne conspire pas. Et après ? Que signifient les serments du sujet ? N'est-ce pas lui qui, en novembre 1851, prit un jour les mains de M. Daru en lui di-

(1) Note de la rédaction. — Notre excellent correspondant se trompe. Cette lettre n'a pu faire la moindre impression sur nous, et nous partageons absolument ses sentiments.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 2 Mars 1872.

ACADÉMIE DE LYON

SEANCE PUBLIQUE

Il nous reste un arriéré à liquider avec la séance publique de l'Académie. Nous n'avons encore rien dit de la séance de MM. Hignard et Hignard, mais nous en aurons bientôt l'occasion.

La séance a été présidée par M. Hignard, et a été ouverte par la lecture de la lettre de M. Hignard, qui nous a été adressée par la voie de la poste. Cette lettre, qui nous a été adressée par la voie de la poste, nous a été adressée par la voie de la poste.

Enfin, pour la bonne règle, relevons que nous avons signalé à M. Michel, se trouvant à l'Académie sous le nom de pied ordinaire ou de 8 onces, et aussi à Yverne. Il est dans ces deux villes, comme à Lyon, de 0,342 mill. exactement. M. Michel nous aura dit si ce sont les Cisalpins qui nous l'ont donné, ou réciproquement.

Nous en avons dit plus que la première liste, qui probablement ne sera point publiée, contenait un très grand nombre de souscriptions fort importantes. Nous n'avons pas à insister sur les regrets que nous éprouvons en voyant échouer ce mouvement. Ces regrets sont fort stériles. Il faut savoir prendre

L'exécès de 18 mill. de cette année sur un yard et quart a pour but, sans aucun doute, de parer au raccourcissement de l'étoffe, lorsqu'elle est enlevée des crochets polis dans lesquels on fiche la lisière pour procéder au mesurage.

Notons aussi en passant que le pied de ville lyonnais, que nous avons signalé à M. Michel, se retrouve à Turin sous le nom de pied ordinaire ou de 8 onces, et aussi à Yverne. Il est dans ces deux villes, comme à Lyon, de 0,342 mill. exactement. M. Michel nous aura dit si ce sont les Cisalpins qui nous l'ont donné, ou réciproquement.

Nous en avons dit plus que la première liste, qui probablement ne sera point publiée, contenait un très grand nombre de souscriptions fort importantes. Nous n'avons pas à insister sur les regrets que nous éprouvons en voyant échouer ce mouvement. Ces regrets sont fort stériles. Il faut savoir prendre

Enfin, pour la bonne règle, relevons que nous avons signalé à M. Michel, se trouvant à l'Académie sous le nom de pied ordinaire ou de 8 onces, et aussi à Yverne. Il est dans ces deux villes, comme à Lyon, de 0,342 mill. exactement. M. Michel nous aura dit si ce sont les Cisalpins qui nous l'ont donné, ou réciproquement.

Nous en avons dit plus que la première liste, qui probablement ne sera point publiée, contenait un très grand nombre de souscriptions fort importantes. Nous n'avons pas à insister sur les regrets que nous éprouvons en voyant échouer ce mouvement. Ces regrets sont fort stériles. Il faut savoir prendre

Enfin, pour la bonne règle, relevons que nous avons signalé à M. Michel, se trouvant à l'Académie sous le nom de pied ordinaire ou de 8 onces, et aussi à Yverne. Il est dans ces deux villes, comme à Lyon, de 0,342 mill. exactement. M. Michel nous aura dit si ce sont les Cisalpins qui nous l'ont donné, ou réciproquement.

ce savant qui expliquait l'origine de tous les noms en répondant invariablement : « cela vient de deux mots grecs ».

Jusqu'ici, par exemple, on avait cru généralement au monothéisme des Hébreux et l'on se plaisait à marquer le contraste de cette croyance avec le naturalisme des autres peuples. Voilà que l'autre jour nous tombe sous la main dans la *Revue des Deux-Mondes* un long travail destiné à établir que Jahveh (autrefois on disait Jehovah, mais Jahveh, ce mot a plus de sens) était encore un dieu solaire ! Nous voudrions bien en avoir un jour, pour varier, une autre explication. Cela lasse, à la fin, d'entendre toujours qu'un seul air !

Quoi de plus simple que d'expliquer, solennellement parlant, le mythe de Daphné ? — Héloïse, le dieu aux flèches d'or, le soleil en français, pourait la claque Daphné, l'émule de la claque Artemis, aux cornes d'argent. Daphné, comme la déesse, est chasseresse parce que les bêtes sauvages habitent la nuit des forêts ; elle est chassée, parce que la nuit est froide, et que froidure est mère de chasseté. Héloïse poursuit l'ombre devant lui. Mais pour échapper à ses étreintes, l'ombre se transforme ; elle se fait arbre, et, par extension, forêt. Ici s'épuise le pouvoir du dieu de la lumière. C'est en vain qu'il veut atteindre Daphné jusque sous l'écorce. L'ombre épaissie, profonde des bois, *frigidum opacum*, résiste aux ardeurs du dieu jeune, et invinciblement jusque. Vainement essaie-t-il de réchauffer, d'embrasser le cœur insensible de la forêt. Toujours sous ses noirs arceaux nous retrouvons la nuit, symbolisée sous les traits divers d'Hécate, d'Arctémide, de Diane ou de Daphné. Le mythe de Daphné, c'est donc la symbolisation (pardon du mot barbare) des mots barbares sous plus savants, la symbolisation de l'ombre des forêts, impenétrable au soleil.

Non explication est si excellente, si on me permet, pour plus de force, de joindre cette

particule comparative à un adjectif absolu, si excellente, si lumineuse, qu'il est physiquement impossible que je ne la rencontre pas dans le premier mythologue allemand que j'ouvrirai... aussitôt que je saurai l'allemand.

Et voyez combien je serai plus fort que lui, puisque j'aurai tout mon interprétation sans rien savoir, ni le latin, ni le grec, ni le syriaque, ni l'hébreu, ni le zend, ni le sanscrit, ni le médé, ni le cunéiforme, ni le phénicien, ni l'araméen, ni le bactrien, ni le touranien, ni l'aryen, ni rien de rien ; et que j'en trouverai comme cela tant que l'on voudra.

Il est vrai que M. Hignard m'arrêterait court en me disant que le mythe de Daphné est un mythe alexandrin, qui ne se montre pas avant le troisième siècle avant J.-C. ; que par conséquent il ne représente pas une tradition primitive comme celle des phénomènes naturels transformés en mythes. — C'est ici que je triompherai ! Eh quoi ! ne voyez-vous pas que c'est un mythe primitif de l'Orient rapporté par les soldats d'Alexandre ? C'est précisément sa nouveauté qui prouve son ancienneté !

M. Hignard a sagement limité le champ de ses recherches et ne s'est point lancé dans des hypothèses aussi voisines que les notes de l'empyre. Il s'est borné à démontrer que le mythe de Daphné changeait en laurier existait simultanément sous deux formes ; l'une qui nous a été transmise dans les vers gracieux d'Ovide :

Mollia cinguntur tenui praecordia libro ;
In frondem crines, in ramos brachia crescent.

L'autre que l'on retrouve figurée dans les peintures murales de Pompéi, telles qu'elles ont été reproduites dans le livre de M. Wolfgang Helbig. Dans le récit d'Ovide la chasteté succomba à la fatigue de la fuite ; dans les peintures de Pompéi, elle est surprise par le dieu, se jette à ses genoux, et ne pouvant fléchir sa violence, demande enfin au fleuve

Pénée, son père, de la sauver. Dans les représentations des vases grecs, qui sont conformes au récit d'Ovide, la nymphe est vêtue :

..... nudabant corpora venti,
Obviaque adversas vibrabant flamma vestes.

dans les peintures de Pompéi, elle est nue. Dans les vases grecs le dieu n'est point considéré comme citharède. Dans les peintures de Pompéi c'est, au contraire, après s'être vainement efforcé de fléchir Daphné aux accords de sa lyre, qu'emporté par sa passion, il se décide à lui faire violence.

Toutes ces différences marquent bien la coexistence de deux légendes différentes, dont une seule, jusqu'ici, celle d'Ovide, était connue.

Le discours à la fois érudit et littéraire de M. Hignard a obtenu un vif et légitime succès.

M. Heinrich, lui, par sa connaissance intime de la langue allemande, par les études approfondies qu'il a faites sur Goethe, par sa critique ingénieuse, était mieux que personne qualifié pour nous entretenir de la légende de Faust ; pourquoi ne dirions-nous pas aussi du mythe de Faust ? Il s'est spécialement attaché à démontrer la signification morale du second Faust, qui a fait, comme l'on sait, le désespoir de plus d'un commentateur.

Goethe a créé Faust à son image. Telle est l'idée développée par M. Heinrich. Goethe a voulu qu'à sa mort Faust fût sauvé ; il a voulu donner à son œuvre un caractère final religieux, parce que, dans son esprit, l'idée d'une immortalité personnelle de l'âme prenait le dessus à la fin de sa vie sur l'idée d'une immortalité impersonnelle et panthéistique, qui ne laisse point à l'homme assez de consolation. Goethe en a voulu que Faust fût sauvé pour montrer que le but de la vie est le développement intellectuel de l'homme, la recherche de la vérité et de la beauté, recherche à laquelle

Faust ou Goethe, malgré ses écarts de morale, était toujours demeuré fidèle.

L'orateur s'est étendu sur cette fantaisie étrange, qui est, à notre humble avis, la chose la plus saisisante du second

sant : « Vous qui me connaissez, mon bon Daru, vous savez si l'on me connaît avec ces bruits de coup d'Etat qu'on fait courir. » Et il avait, là, raconté plus tard M. Daru, il avait les larmes aux yeux... Huit jours après le bon Daru était sous le coup de la loi.

Entre autres digressions on elle s'écaille volontiers à mon sujet, votre correspondant m'accuse aussi d'être contraire au système des camps. Je suis trop poli pour lui répondre qu'elle parle là de ce qu'elle ne connaît pas bien ; je me borne à dire que j'ai la-dessus des raisons d'opinion comme je l'ai fait, qui probablement lui manquent. Il ne s'agit pas de savoir si les généraux sont des sages, mais si les camps (permanents, entendons-nous bien) sont avantageux ou non. Or, ceci, comme dit un personnage de la *Grande-Bretagne*, n'est pas une affaire de femme ; c'est une affaire d'expérience spéciale sur laquelle il faut réfléchir et consulter avant de prononcer. J'y ai donc réfléchi et j'ai consulté, et je suis, vous le savez, en position passable pour cela. Or, je n'ai trouvé jusqu'ici qu'un partisan des camps, c'est un colonel qui ne voit que ce moyen de soustraire les troupes à l'influence démagogique. Cette opinion peut paraître sage, mais elle est aussi celle de votre correspondant ?

En voilà assez. Je n'ai pas « boudé » en lisant la lettre que vous m'avez communiquée, parce qu'il faut beaucoup passer à une femme (et à une abonnée) en fait de critiques, parce que je suis fait, au bout du compte, pour être critiqué et pour me corriger au besoin si je ne suis pas tout à fait incorrigible... Enfin je me console en pensant que les mesures même que le gouvernement a cru devoir prendre, prouvent que mes lettres, depuis quinze jours, n'étaient pas si exagérées qu'on a l'air de le dire. Encore une fois, en voilà assez.

Pour aujourd'hui, l'événement n'est ni la réception de M. Duvergier de Hauranne à l'Académie française, ni le chiffre magnifique (435,000 francs) qu'a atteint hier la vente de la collection Paturle. C'est le triste enterrement fait hier à la Chambre de la souscription nationale.

Après les discours sans chaleur que le gouvernement a su seulement mettre au service de cette idée généreuse, que dis-je ? après le blâme qu'il lui a infligé, il faudrait, pour réussir, plus de volonté et d'initiative qu'il n'y en a eu en France.

Je m'y attendais d'ailleurs. M. Thiers n'a jamais eu de chaleur en toute sa vie que pour déifier Napoléon I^{er}, et je sais parfaitement qu'il a grondé, il y a quelques jours, le préfet d'Indre-et-Loire, M. Decroix, pour avoir organisé une fête au profit de la libération. Vous verrez aussi par la séance que le haut monde officiel a admis les griefs des gens de finances contre la souscription, griefs que je vous ai précédemment signalés. Quant aux Prussiens, il n'est pas exact qu'ils aient mis aucun veto ; vous savez que je n'y croyais pas ; plusieurs fonctionnaires et officiers allemands de l'Alsace-Lorraine ont souscrit.

Je viens de voir un de nos amis qui arrive d'Alsace. On y est bien triste de nos discussions. On se demande quand cela finira. Espérons du moins qu'il y a désormais un parti de moins, et que la légitimité a prononcé son *Requiescat* à Anvers.

La famille Paturle, qui se rappelle le nom tout à l'heure, est sans doute celle des grands industriels de Lyon. L'exposition des 28 tableaux de sa collection a été une fête artistique qui tout Paris a couru. Sur le total donné plus haut, le chef-d'œuvre de Troyon, les *Bœufs fauchant devant Porcage*, a été à 63,000 francs, et les *Pêcheurs de l'Adriatique*, de Léopold Robert, à 83,000 francs ; ce dernier acquis par le musée de Neuchâtel.

TABLETTES VERSAILLAISES

Je ne veux point devancer votre appréciation sur le rejet de la proposition de MM. Salneuve et Antonin Lefèvre-Pontalis tendant à la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner tous les projets relatifs à la libération du territoire. Cette solution négative a été conforme aux conclusions de la commission nommée pour étudier la proposition, commission qui avait choisi pour rapporteur M. Le Royer.

M. Lefèvre, qui avait été député du Haut-Rhin sous l'empire et qui a été élu à Paris, a élogieusement combattu ces conclusions ; en pesant, un peu lourdement, à la fin de son discours, sur des arguments d'une nature particulièrement délicate, soit au point de vue des exigences de la discrétion diplomatique, soit à celui des susceptibilités irritables et douloureuses de l'amour-propre et du patriotisme français, il a mis, dans une certaine mesure, au bon effet de son discours.

La Chambre s'est rangée à l'avis exprimé par M. Victor Lefranc au nom du gouvernement et par M. Le Royer au nom de la commission. M. le ministre de l'Intérieur a défendu la thèse de l'abstention absolue du gouvernement avec une netteté et une vigueur de dialectique dont il ne s'est point montré jusqu'à ce jour continuateur. On regrettera d'autant plus que cette netteté dans les vues et cette vigueur dans la résolution aient été si tardives et que le gouvernement n'ait point fait connaître plus tôt que non-seulement il ne patronnerait pas le mouvement de la souscription volontaire, mais qu'il en refusait de lui donner le moindre encouragement, même officieux. On eût évité ainsi l'énervement des espérances déçues et des grands efforts demeurés stériles. Le pays eût su qu'il ne devait compter que sur lui-même, faire de lui-même, ou garder en réserve toutes les ressources de son épargne et de son patriotisme pour le jour où le gouvernement eût jugé utile et efficace d'y faire de nouveau appel.

M. Le Royer, s'en tenant aux termes mêmes des conclusions de la commission, a simplement repoussé la nomination d'une commission spéciale dont les travaux seraient sans but ou entraveraient ceux de la commission du budget, compétente pour examiner les projets d'emprunt destinés à libérer le pays. Mais il n'a point hésité à déclarer qu'il ne s'en associait pas moins « de toute son âme » à ce beau et tout spontané mouvement national.

La séance n'a été levée qu'à 6 heures et demie. Avant le débat sur la proposition Salneuve et Pontalis, qui n'a guère commencé que sur les cinq heures, on avait achevé la discussion de la loi de l'enregistrement. Cette loi a été adoptée, sauf quelques modifications, dont la plus importante est l'abaissement de la division du vingtième de cinquante mille francs à vingt mille.

On a également voté la loi relative à la répression de la fraude sur les spiritueux. On espère obtenir annuellement de ce chef dix millions.

M. Pouyer-Quertier, qui vient de payer à l'Allemagne 240 millions sur le quatrième demi-milliard, a fait connaître à M. de Bismarck qu'il était en situation dès aujourd'hui d'effectuer le paiement intégral de ce demi-milliard. Relativement aux dispositions de M. de Bismarck en ce qui concerne la faculté du paiement par anticipation, j'ai entendu émettre les opinions les plus contraires. M. de La

Rochefort, hier à deux heures, en était encore à croire que M. de Bismarck ne consentait point, trouvant, c'est le mot prêt par M. de La Rochefort, qui prétendait le tenir de M. Pouyer-Quertier lui-même, à l'homme d'Etat allemand, — que « le placement » était excellent et qu'il n'y avait point lieu de se presser. Une heure plus tard, on m'affirmait que la réponse de M. de Bismarck était favorable, et qu'il serait même accordé à la France un escompte de 3 0/0.

On n'ajoutait point que la libération anticipée d'une partie de notre territoire dut être la conséquence de ce paiement par anticipation.

Le second volume (le second avant le premier), de l'enquête parlementaire sur le 18 mars sera distribué aujourd'hui. Voici la liste complète des dépositions.

Dépositions de MM. Thiers, maréchal de Mac-Mahon, général Trochu, Jules Favre, Ernest Picard, Jules Ferry, général Leclercq, Adam, Choppin, Trépo, Léboucq, Edmond Adam, Mettel, Hervé, Belhomme, Anstet, Marcellin, Claude, Lagrange, Mac-Nusse, Mouton, Garçon, colonel Lambert, colonel Baillat, général Appert, MM. Gerspach, Barral de Montaud, comte de Man, Floquet, général Cremer, amiral Saisset, MM. Schelcher, Tirard, Dubail, Denormande, Vautrain, François Favre, Belhaque, Vacherot, Degouve-Donnoy, Desmarest, colonel Montaigne, colonel Ibois, général d'Aurelle de Paladines, Roger du Nord, Baudouin de Mortemart, Lavigne, Ossido Ducrot, Turquet, de Picque, vice-amiral Pothuau, colonel Langlois, Ducuing, Danet, colonel le Mains, colonel Vabre, Héligon, Toulain, Fribourg, Dumoyet, Testut, Corbon, Ducarre.

La table analytique est fort curieuse ; elle révèle, plus d'une fois, par le simple énoncé d'un titre qui déjà contient une appréciation, l'esprit qui a présidé à cette enquête, — esprit d'hostilité à l'égard du gouvernement du 4 septembre et des hommes de ce gouvernement.

Voici quelques uns des titres de cette table ; je les prends au hasard.

Arago (Eugène). — Son rôle en qualité de maire de Paris, le 31 octobre. Opinion de M. Vacherot sur le choix des maires par M. Etienne Arago, du 4 septembre.

Armée. — Son état moral avant et après le 18 mars.

Assistance publique. — Détails sur la situation de l'assistance publique après le 4 septembre.

Associations ouvrières. — Leur rôle.

Bakounine. — Son rôle dans l'Internationale.

Beaury. — Sa participation à un complot contre l'empire.

Bergery. — Sa correspondance, son rôle sous la Commune.

Bismarck. — Son entrevue avec M. Thiers, avec M. Jules Favre ; ses rapports avec M. Gambetta ; sa réponse à M. le général Trochu ; son attitude au sujet du désarmement de la garde nationale ; son opinion au sujet du siège de Paris, etc., etc.

Bonaparte (famille des). — Son rôle dans l'insurrection du 18 mars.

Bourgeoisie. — Son rôle et son attitude.

Capitulation des maires.

Comité central. — Formation, rôle et attitude de ce comité.

Comités républicains. — Leur rôle.

Corps législatif. — Journée du 4 septembre.

Conseils municipaux. — Leur congrès à Bordeaux.

Échéances (loi des). — Opinion de M. Adam sur la loi des échéances.

Élections municipales du 31 octobre.

Jules Favre. — Sa déposition, sa lettre à M. Thiers, son attitude au 31 octobre.

Fort de Paris. — Evacuation des forts.

Gambetta. — Ses difficultés avec le gouvernement de la défense nationale ; ses rapports avec M. de Bismarck ; son attitude en face de l'ennemi ; sa circulaire au sujet de l'armistice.

Insurrection du 18 mars.

Internationale.

Journée du 2 décembre 1851.

Journée du 4 septembre 1870.

Journée du 8 octobre 1870.

Journée du 31 octobre 1870, etc., etc.

L'Espérance (M. de). — Son assassinat. Instruction des coupables, etc., etc.

Mac-Mahon. — Opinion de l'amiral Pothuau sur le maréchal Mac-Mahon.

MONT-VALLÉRIEN.

etc., etc., etc.

Attendons-nous à une explosion de réclamations et de démentis de tout genre ; les jugements qu'on portera les uns sur les autres, — sans être avertis de cette réciprocité, — les dépositions vont exciter bien des colères, être le point de départ de bien des haines. D'un autre côté, certains noms contre lesquels s'était liguée la presse conservatrice, bonapartiste, légitimiste et réactionnaire, vont sortir vengés de cette épreuve. Parmi ceux-là, le nom de Ferry. On verra la belle et courageuse conduite de ce membre du gouvernement de la défense, le dernier à s'éloigner de Paris, et cela malgré lui et après dix sommations venues du ministère de l'Intérieur — dans la soirée du 18 mars.

Un exemple de l'esprit de partialité qui a présidé à la confection de la table des matières. Au nom de M. Ferry correspond dans cette table analytique l'indication suivante : Sa déposition, page 60 ; son rôle au 31 octobre.

Et son rôle au 18 mars ? La table des matières n'en parle pas et n'y renvoie pas le lecteur. Nous invitons le lecteur à chercher, et il y trouvera, — car les documents sont là, les pièces écrites, les dépêches, dont il a bien fallu tenir compte, — les preuves probantes, les témoignages authentiques, irrécusables de l'héroïsme — je dis héroïsme — d'un des calomniés du 4 septembre.

II. A.

Contrairement à ce que je vous avais dit avant-hier, les deux volumes de l'enquête seront mis en vente. Le second (on commence par le second), sera livré au public lundi prochain. (Germier Baillière éditeur, 17, rue de l'école de médecine.)

SEANCE.

On discute la loi sur les tabacs. M. Laurent est à la tribune. Les députés parcourant fiévreusement le volume de l'enquête sur le 18 mars, qu'on vient de leur remettre. M. Pouyer-Quertier succède à M. Laurent, puis M. Haentjens... puis M. Bocher.

Une grosse nouvelle pour finir. Le huitième bureau, chargé d'examiner le dossier de l'élection Rocher, sursoit à toute décision et demande un supplément d'enquête. Des faits très-graves sont relevés. Toute l'administration en Corse, le préfet M. Dauzon excepté, est bonapartiste : la candidature de M. Rouher a été patronnée, lancée et poussée à outrance comme une véritable candidature officielle. Un scandale sur la planche.

NOUVELLES ET BRUITS

Avant-hier le comte d'Arnim est parti pour Berlin. De là il se rendra à Rome où il présentera au pape ses lettres de rappel. A son re-

tour en France, il cessera donc d'être en mission extraordinaire près le gouvernement français et fera régulièrement partie du corps diplomatique français.

Un journal parisien annonçait dernièrement que le maréchal Bazaine avait eu une longue entrevue avec M. Thiers.

Il aurait affirmé qu'il ne souhaitait pas le rétablissement du régime déchu, et que les bruits qu'on avait répandus sur son compte étaient calomnieux. Le maréchal serait dévoué à son pays et estime que la responsabilité de la guerre doit retomber sur Napoléon III.

C'est le 5 mars que seront entendus par la commission d'enquête les délégués de la ville de Metz.

Victor Hugo va publier d'ici à une quinzaine de jours : 1^o Une nouvelle édition de *Ruy Blas*, précédée d'un prologue en vers, composé pour la reprise de cette pièce, et qu'il n'a pas voulu soumettre à l'autorisation théâtrale ; 2^o un volume important, intitulé : *Actes et paroles*, où se trouve l'explication de toute sa conduite politique et de son affaire de Bruxelles, si ridiculement interprétée, dans le courant du mois de mai. Le grand poète livrera au public l'Année terrible, résumé en vers magnifiques de toutes ses pensées sur les événements qui ont attaché un crêpe de deuil au drapeau de la France.

La librairie Plon doit publier, lundi, le livre du général Vinoy sur le siège de Paris par les Allemands et la part prise aux événements de ce siège par le 13^e corps d'armée.

Ce livre qui paraît avec l'autorisation du ministre de la guerre est de nature, dit-on, à produire une grande émotion dans le public et dans l'armée.

Le Rappel a reparu hier matin. La première page est remplie par une poésie de M. Victor Hugo ayant pour titre : *Les Deux Vols*.

Le maréchal Mac-Mahon vient d'adresser une circulaire à tous les généraux commandant l'armée de Versailles, pour les prier de prendre des mesures à l'effet d'arrêter et d'empêcher la distribution parmi les troupes, de tout imprimé ayant un caractère politique.

On lit dans un journal anglais :

« L'empereur Napoléon III regardait le défilé du cortège royal d'une fenêtre de l'Army and Navy Club dans Pall-Mall. »

Que de choses dans ces trois lignes !

Nous avons annoncé que M. Albert Joly, l'avocat de Rossel, accusé par la famille de ce condamné d'avoir détourné à son profit des manuscrits appartenant à son client, avait été, à la suite d'une décision prise par le conseil de l'ordre, rayé du tableau des avocats de Versailles.

Hier, la cour de Paris, toutes chambres réunies, a cassé la décision du conseil de l'ordre des avocats de Versailles, au sujet des manuscrits ; mais reconnaissant que M. Albert Joly avait, sur les instances de la famille de Rossel, abusé de son privilège de défenseur pour remettre à l'accusé plusieurs lettres, elle a prononcé une suspension de six mois.

L'Emancipation de Toulouse annonce que son gérant et son imprimeur ont reçu deux assignations à comparaître le 1^{er} mars devant la cour d'assises de la Haute-Garonne.

1^o Relativement au numéro du 2 février, pour un article ayant pour titre : « La libération du territoire, » et pour une lettre de Suisse, publiée le 8 février ;

2^o Pour un article du 18 février, ayant pour titre : « Le carnaval du patriotisme. »

Pendant que nous repoussons, fascinés par les idées dynastiques, l'union, qui fait la force, la Prusse nous surveille et M. de Bismarck fait, sans relâche, des préparatifs militaires dont on s'inquiète beaucoup en Alsace et en Lorraine.

Les lettres que nous recevons presque tous les jours de Metz, de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse portent invariablement l'impression de ces préoccupations douloureuses.

« Qu'attendons-nous, Union, qu'on nous, pour conjurer le péril ? Rien, nous vous consommes en débats irritants et stériles, et M. de Moltke combine de nouveaux plans pour profiter de la première faute que vous viendrez à commettre. »

« Trente mille ouvriers, dit la *Correspondance étrangère*, travaillent aux fortifications de Metz. » La *Gazette de Cologne* demande des soldats pour la fabrication de l'arsenic, selles, ceintures, etc.

Une personne venant de Belfort affirme que les Prussiens y travaillent activement aux fortifications.

A Neuf-Brisach, il est question, dans les propos de soldat, d'une mobilisation prochaine.

Si la Prusse mobilise contre nous de sinistres préparatifs, l'Allemagne et l'Alsace et en Lorraine, — la Russie est décidée à lui laisser une entière liberté d'action. La lecture attentive du journal le Nord, qui est à Bruxelles l'organe des intérêts russes, ne nous laisse aucun doute à ce sujet ; il nous arrive, de toutes parts, des symptômes de la même nature.

Voici, nous ne citer qu'un exemple, ce que nous lisons aujourd'hui dans la *Correspondance continentale* :

« On sait que la colonie française, en Russie, a organisé des comités pour contribuer, au moyen de l'envoi de fonds, à hâter la délivrance du territoire français. Or, voici ce qu'on écrit au sujet de Saint-Petersbourg à l'adresse de l'empereur : »

« La question publique et la circulation des listes de souscription a été défendue par le gouvernement. »

« En présence des antipathies de l'empereur pour tout ce qui est Français, cette mesure n'a rien qui puisse étonner. Que M. Thiers, dans ses visites au prince Orloff, lui prodigue les amabilités les plus exagérées, il n'en changera absolument rien à ce fait et à ses conséquences. »

« Le correspondant termine par cette phrase fatidique : »

« L'exemple de l'empereur trouvera nécessairement des imitateurs, et dans les cercles de nos professeurs on a déjà observé que depuis le 18 mars les professeurs de langues russes se recherchent aujourd'hui des précepteurs allemands à la place des Français. »

Si l'egoïsme et les convoitises des gouvernements tendent de plus en plus à universaliser le grand principe de M. de Bismarck, « la force prime le droit », si nous sommes isolés en Europe, finissons-nous avec nos querelles intestines, unissons-nous, groupons-nous. C'est là, pour nous, quel est le salut.

(Opinion nationale.) ALEX. BONNEAU.

AFFAIRE JANVIER DE LA MOTTE

L'audience du 28 s'est achevée en dépositions de témoins : jeurs de paix qui ont fait des enquêtes dans leurs cantons pour retrouver les traces des sommes données par M. Janvier aux ouvriers corses sans travail, et ne sont arrivés qu'à des sommes minimes ; fournisseurs qui ont été payés de livraisons réelles sous de tout autres noms.

M. Godard, aéronaute, devait toucher 1,200 fr. pour une ascension au 15 août, croyons-nous, on lui a fait signer en blanc un mémoire de 5,000 fr. de travaux de terrassements pour chemins. (Rires et mouvement.)

A quoi le président répond avec esprit : « La voix de terre vous doit être moins familière que la voix d'air. »

Le 29, l'audition des témoins a continué. M. Mégar, horticulteur à Paris, déclarait, dans son mémoire pour les marchandises

par lui fournies, il a fait figurer des fleurs sans savoir si elles étaient destinées au concours régional ou à une personne avec laquelle M. Janvier avait des relations.

M. Létouneur, ancien marchand de comestibles à Paris, a fait des fournitures pour une somme de 28,000 fr.

M. Chedeville, ancien agent à Evreux, a signé divers mémoires croyant qu'ils étaient dus par le département. Le président lui fait observer que l'on dispose ainsi de l'argent des contribuables ; il s'élève contre ce système.

Un juré empêché de siéger pour cause de maladie, a été remplacé par l'un des jurés supplémentaires.

Un autre Rochefort.

On vient d'arrêter à Paris un homonyme du célèbre pamphlétaire qui, bien que commandant, ne lui fera pas honneur.

Ce Rochefort — non pas de Lucay — était ouvrier doreur rue Oberkampf, et vivait avec une fille Gonthier ; il n'avait jamais fait parler de lui avant le 19 mars. Quand vint la Commune, n'ayant plus de travail, Rochefort songea à mourir à profit son homonyme avec le rédacteur en chef de la *Marseillaise* et se porta sur les rangs aux élections des officiers de la fédération de la garde nationale.

Son nom seul le fit nommer sur-le-champ capitaine au 236^e bataillon, et quelques jours après, il était promu chef de bataillon.

C'est en cette qualité qu'il alla occuper, à diverses reprises, Neuilly avec sa légion. Rochefort ne demandait qu'à marcher avec ses hommes, non pas tant pour se battre que pour piller.

A cet effet, il avait, parmi ses hommes, une bande de fidèles, véritables esclaves qu'à chaque nouvelle excursion il chargeait d'un nombreux butin.

C'était là la part du commandant du 236^e, qui faisait argent de tous ces objets pillés, soit en les engageant au Mont-de-Piété, soit en les vendant à des brocanteurs.

La fille Gonthier, assure-t-on, jouait son rôle dans ces occasions, en faisant les engagements et en opérant les ventes.

Quand l'ennemi fut vaincu, Rochefort déposa son brillant uniforme et relevait simple ouvrier comme devant.

Mais on l'a déniché, il y a quelques jours, avec sa concubine, et arrêté en vertu d'un mandat d'amener décerné par le commissaire de police du quartier.

Rochefort aura à répondre, non-seulement d'avoir pris part à l'insurrection du 18 mars, mais encore d'une accusation de pillage à main armée on ne peut plus clairement établie.

Les perquisitions faites à son domicile ont amené la découverte de chemises de batiste, que l'ex-commandant, qui s'était promptement habillé au luxe, portait de préférence aux chemises de toile grossière qu'il mettait avant d'avoir taté des honneurs.

L'affaire est en cours d'instruction.

Une Réception à l'Académie

Hier à deux heures a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M. Duvergier de Hauranne, élu en remplacement du duc de Broglie. L'assistance était nombreuse et très brillante.

A la fin de son discours, après avoir raconté la carrière politique de M. de Broglie, M. Duvergier de Hauranne a dit :

« A peine échappés à de si terribles catastrophes, ne voyons-nous pas déjà, sous une influence meilleure, les âmes se relever, les caractères se raffermir, les fortes résolutions succéder aux lâches habitudes. L'Académie peut être fière de la part qu'elle prend, par plusieurs de ses membres, par un surtout, à cette transformation salutaire. »

« On a beaucoup abusé, dans ces derniers temps, du nom de sauveur, et surtout on l'a mal appliqué. Il n'en est pas moins vrai qu'à certains moments, tous les regards se tournent vers le même homme, et que chacun met en lui son espoir. Ai-je besoin de dire quel est aujourd'hui cet homme ? Ce n'est point un prince, c'est un simple citoyen qui, depuis bientôt quarante ans, siège sur vos bancs par vos libres suffrages, et qui, après une vie pleine et glorieuse, consacre le reste de ses forces à réparer les maux qu'il avait prévus et qu'il n'a pas pu empêcher. »

« Personne, plus que M. de Broglie, ne l'a soutenu de son approbation reconnaissante. »

Les princes d'Orléans assistaient à la séance. On ne dit pas quelle mine ils ont faite quand M. de Hauranne disait : « Cet homme... en qui chacun met son espoir... ce n'est point un prince. »

M. Cuvillier-Fleury a donné la réplique au récipiendaire.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séance du 28 février 1872

(Suite et fin.)

M. Salneuve. — Je déclare que devant le rapport et les paroles si sages du ministre de l'Intérieur, je retire volontiers la proposition si j'étais seul à l'avoir présentée. (Aux voix ! aux voix !)

M. Germain dit que le pays sera prêt à l'heure voulue pour payer les 3 milliards. Mais dès lors que le pays est prêt à un sacrifice extraordinaire, il faut lui donner une commission pour rechercher les voies les plus utiles pour utiliser cette disposition même.

M. Le Royer, rapporteur sur la proposition, monte à la tribune. (Voix diverses : — Aux voix ! aux voix ! Parlez ! parlez !)

M. de Gavardie. — Dans l'intérêt d'une question aussi importante, je demande à l'Assemblée de se recueillir et de renvoyer la discussion à demain.

L'Assemblée est consultée et décide que la discussion continue.

M. Le Royer, rapporteur, au nom de la commission, applaudit au mouvement qui s'est produit. Mais de là à nous associer officiellement, nous ne le pouvons ni le devons. M. Germain nous a dit pour que la proposition en considération ne soit pas méconvenue. Une grande Assemblée ne doit pas céder aux impatiences d'une grande nation, ni mouvoir des illusions qui seraient des plus dangereuses.

M. Jules Favre. — Nous ne devons pas alors nous y associer.

M. Le Royer. — Nous applaudissons aux sentiments, mais nous ne devons pas nous associer à des illusions ; et la commission spéciale ne saurait donner au pays qu'une fausse apparence de ce que l'Assemblée peut et doit faire.

M. Jules Favre. — Ceux qui souscrivent ne souscrivent pas des apparences.

M. Le Royer. — C'est à la commission du budget que sont réservés les votes et les moyens financiers. Une commission spéciale aurait ainsi à s'exprimer, non sur l'emprunt mais sur un autre système que la proposition semble avoir en vue. Vous ne donneriez donc au pays qu'un vain mirage, que l'apparence au lieu de la réalité.

M. Berlet. — On a dit justement que l'initiative de la souscription nationale était venue des femmes patriotiques de l'Alsace. Faut-il donc dé-

courager le mouvement si national de la France en disant qu'on n'aurait pas ? C'est ce que l'on ferait si la proposition était rejetée. On ne dit pas qu'on arriverait à payer par une souscription nationale de trois milliards ; mais on pourra arriver à un milliard et cinq cent millions. Refuseriez-vous ces cinq cent millions ? Ne découragez pas la loi par l'arbitraire de la France.

L'Assemblée consultée décide qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

La séance est levée à six heures cinq minutes.

... dans son pays, muni également de son passeport. Les journaux ont été très affectés de ces rappels. On a dit le 15 de ce mois. On n'a pas encore de détails.

Un arrêté de M. le préfet de l'Ain du 18 février autorise les études du chemin de fer de Lacuse à Bellegarde.

Une circulaire du ministre de la guerre vient d'être adressée à tous les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales, pour leur rappeler que les emplois créés en vue de la guerre, dans la garde nationale mobile, sont « définitivement supprimés », et que les anciens titulaires de ces emplois ne doivent plus figurer sur la situation du personnel.

On écrit de Berlin au Temps :

Gœthe a écrit cette phrase : « Nur Lumpen und Scherben ». (Les lourdauds seuls sont restés.) Oubliant que la modestie n'est pas toujours la vertu des sots, mais quelquefois le signe de l'intelligence et du bon goût, craignant peut-être, en outre, de passer pour des lourdauds, les Allemands semblent avoir pris à tâche, depuis nos malheurs, de s'exalter à mesure, tout en nous accablant de leur pitié, de nous faire constater que nous sommes « des sots ». Voyez comme nous sommes vaniteux ! Ils ont, dans ces derniers temps, jeté le masque, si bien que la morgue germanique peut aujourd'hui entrer en parade avec la fatuité castillane... ou française. Pour presse à paru subitement envahie par des brailleurs, qui nous ont assourdis de leurs paroles ; nous étions et nous sommes pour une nation finie ; ils se sont donné carrière sur ce thème ; et comme chez nous, après trop de complaisance pour soi-même, on finit souvent par trop se délier de soi, nous nous sommes trouvés abaissés, amoindris, non seulement aux yeux des autres, mais encore dans notre propre estime, et cela plus qu'il ne fallait.

Aussi devons-nous féliciter l'Allemagne de ce qu'un homme supérieur ait enfin pris la parole pour rappeler à l'ordre, à la décence, au sens commun, les petits esprits ; nous devons également féliciter la *National Zeitung* d'avoir reproduit tout au long son discours. J'ai vu, à la récente conférence de M. von Sybel, à Bonn, sur les deux nations ennemies, M. von Sybel n'est certes pas suspect de sympathies exagérées pour nous ; son *Histoire de la Révolution française* renferme des pages assez véridiques, comme on dit ici ; mais il ne reconnaît que sa comparaison entre l'Allemagne et la France est modérée, raisonnable, et jusqu'à un certain point, impartiale. Il rend justice à nos qualités, met le doigt sur nos plaies, avertit ses compatriotes de prendre garde, car aussi, à leurs défauts, et leur montre qu'avec cette excessive confiance en eux-mêmes, leur fatalité de la victoire, ils sont en train de glisser insensiblement sur la pente au bas de laquelle nous avons trouvé un abîme.

Il fait voir surtout ce qu'un de nos savants les plus éminents exposait si bien l'autre jour dans le *Temps*, à savoir que la France et l'Allemagne se complètent mutuellement, que la première ne saurait se passer de la seconde, ni la seconde de la première, que ces deux pays sont, avec l'Angleterre, les deux facteurs les plus essentiels de la civilisation européenne. Ce sont là des vérités simples, connues, et qui ne datent pas d'hier ; mais on semble tellement les mettre en oubli sur la rive droite du Rhin, qu'elles sont utiles à redire. Si le langage ferme, élevé de M. von Sybel pouvait mettre un grain de sagesse dans les cervelles de certains folliculaires, ce serait un grand bonheur. Je n'ose encore l'espérer.

CHRONIQUE

Nous avons dû réduire à leur juste valeur les assertions d'un journal de notre ville qui, par suite de l'exubérance de cette imagination trop brillante qui lui a fait annoncer un jour l'incendie d'un pont en pierre, voulait absolument que des bandes de voleurs fussent organisées à Lyon pour opérer le rapt des enfants. Pourquoi ? on ne le comprend guère : un enfant ne se vend pas comme une montre. Il est vrai que c'était probablement pour les employer aux poudreries clandestines.

Notre confrère se fâche, mais tout rouge. Il tient absolument à ce qu'il disparaissent beaucoup d'enfants à Lyon. Cela lui fait plaisir, à ce chroniqueur. Que pouvons-nous y faire ? à part la perpétration d'un horrible attentat, que nous avons signalé nous-mêmes et qui n'a point de rapport avec une disparition d'enfant, il ne s'agit que de quelques enfants disparus qui ont reparu. C'est le contraire des poudreries, qui n'apparaissent que pour disparaître.

Nous serions désolés de contrarier le goût de notre confrère pour les nouvelles extraordinaires, et d'en gêner le débit en quoi que ce soit. Nous le prions donc de croire que nous n'avons pas eu cette intention, mais seulement celle de rassurer le public. A vrai dire, il l'était déjà, car c'est dans le *Salut* qu'il avait lu la nouvelle.

On lit dans le Salut public :

Le pompier de l'Hôtel-de-Ville a cessé sa faction ; il est remplacé par un planton des gardiens de la paix. Baron Chaurand, vous pouvez en paix dormir.

« Baron Chaurand, vous pouvez en paix dormir », il nous semble que notre confrère aurait tout aussi bien fait de s'écrier :

« Salut public, vous pouvez en paix dormir. — Car, sauf erreur, celui que le fameux pompier a empêché de dormir, c'est tout autre que le *Salut public* que son avocat, M. le baron Chaurand.

Mais on a la mémoire si courte au *Salut public* !

Deuxième nouvelle. — Le pompier n'a pas cessé sa faction ! Nous l'avons vu, de nos yeux, ce qui s'appelle voir.

Le *Salut public* avait confondu cet infortuné pompier avec un enfant dont il annonçait la disparition depuis quelques jours. Souhaitons que le pompier n'a pas disparu que les enfants du *Salut*.

Que notre confrère dorme sur ses deux oreilles. Le pompier disparaîtra très prochainement, le poste de l'Hôtel-de-Ville devant être réduit à cinq hommes, sans mousquetons.

Voici la liste des juges au tribunal de commerce de Lyon nouvellement élus :

MM. Broleman, président.

Audibert (Léon).

Casati (Isaac).

Favre (César).

Jailard (Louis).

Jaillard (Joseph).

Bergeret (Eugène).

Bollard (Benoit).

Clement-Désormes (Alphonse).

Mottard (Adolphe).

Villard (Jean).

Suppléants :
MM. Bonnefoy.
Faure (Félix).
Girard.
Jaudin.
Mauvray.
Paule (Adrien).

Un arrêté de M. le préfet de l'Ain du 18 février autorise les études du chemin de fer de Lacuse à Bellegarde.

Une circulaire du ministre de la guerre vient d'être adressée à tous les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales, pour leur rappeler que les emplois créés en vue de la guerre, dans la garde nationale mobile, sont « définitivement supprimés », et que les anciens titulaires de ces emplois ne doivent plus figurer sur la situation du personnel.

Le *Mémorial de la Loire* annonce qu'à dater du 1^{er} mars prochain, le bureau de poste de Saint-Etienne expédiera une nouvelle dépêche pour Lyon à 4 h. 55 du matin.

Avis aux Sociétés de secours mutuels. — Une assemblée générale des présidents aura lieu le lundi 4 mars, à 8 heures du soir, dans la salle de l'ancienne bourse, palais Saint-Pierre, à l'effet de : 1^o Constituer définitivement le comité des présidents, et élire le bureau ; 2^o Examiner si les sociétés de secours mutuels doivent appliquer sur leurs mandats et reçus le timbre récemment établi, ou se couvrir de l'art. 11 du décret de 1852 ; 3^o Étudier quel concours les sociétés pourraient prêter au comité de la libération du territoire.

Le *Salut* va être content. Voici un de ses protégés retrouvé.

La nuit dernière, les gardes Bouvier et Priou ont arrêté sur le quai de l'Hôtel le nommé Benoit (Emile), âgé de 10 ans. Ce petit garçon se chauffait avec des ouvriers gaz.

On a écorché le petit vagabond.

Il y a des voleurs d'une incroyable audace. Hier, entre huit heures et demi et neuf heures du soir, pendant que M. G... Maurice, épicière qui Pierre Seize, prenait son repas du soir dans l'arrière-boutique, un malfaiteur resté inconnu a pénétré dans le magasin, et, profitant de ce que le sieur G... avait laissé la clé de la caisse, a emporté un portefeuille contenant 2,036 fr. en billets de banque et coupures et une sabbie en fer blanc contenant 718 francs.

L'assassinat commis l'avant-dernière nuit dans la rue Longue reste entouré de mystère. L'ami de la victime, soupçonné un instant et qui avait été arrêté, a été reconnu innocent et relâché.

Le sieur Canet (Antoine), âgé de 44 ans, marié et père de trois enfants dont l'aîné a 12 ans, a été victime d'un déplorable accident au moment où il chargeait des planches sur une charrette à la Gare-d'Eau, à Vaise. L'opération du chargement qui s'accomplit avec des chaînes que l'on fait serrer au moyen d'une barre formant levier était prête à être terminée, lorsqu'un crochet auquel la chaîne était fixée se détacha et le sieur Canet, qui était monté sur la voiture, surpris par la secousse produite, tomba sur le pavé de la chaussée. Les vertèbres cervicales furent rompues, et le malheureux manœuvre ne donna plus signe de vie.

Cet homme laisse, comme nous l'avons dit, trois enfants ; sa femme est enceinte.

Le nommé Ch... (Antoine), âgé de 18 ans, né à Lyon, a été pris hier matin en flagrant délit de vol de deux douzaines de mouchoirs. Ce jeune homme les avait tout simplement enlevés à la vitrine de M. R..., marchand d'étoffes, rue Croix-Paquet, n° 1.

Deux garçons de 14 ans, Lavareine (Jules-Louis), demeurant rue de Trion, 59, Genin (Laurent), même rue, n° 5, ont été déposés au bureau du commissaire de police de Saint-Just deux billets de banque de 25 francs qu'ils avaient trouvés, le 28 février, dans la rue des Farges.

Le sieur L... Adam, âgé de 28 ans, né à Sarreguemines, a été arrêté. Cet individu cherchait à vendre des marchandises à un prix tellement au-dessous de leur valeur (80 fr. ce qui était estimé 1,500), que le marchand à qui il s'adressait l'a fait questionner par l'agent Muzy. Le résultat de l'interrogatoire a été l'incarcération du sieur L...

Un chien atteint d'hydrophobie a été tué rue des Remparts-d'Ainay, hier soir. Cet animal venait de mordre un tout jeune enfant.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lyon, 29 février 1872.

Monsieur le rédacteur en chef, du *Journal de Lyon*,

Lecteur assidu de votre estimable journal, je lis, dans votre chronique de ce jour, que 83 ouvriers, faisant partie du personnel de mon usine, se sont mis en grève.

J'ignore le motif que l'on peut avoir à faire circuler des bruits aussi mensongers ; et au vu de la malveillance ne me paraît pas étrangère.

Dans tous les cas, je puis vous attester, de la manière la plus certaine, qu'aucun de mes ouvriers, que je sache du moins, n'a manifesté le désir de se mettre en grève, et qu'ils se rendent tous fort assiduellement à leur poste de travail.

Des bruits de ce genre pouvant porter quelque préjudice à mon commerce, je vous prie de vouloir insérer ces quelques lignes dans un de vos prochains numéros.

J'ai l'honneur, monsieur le rédacteur, de vous saluer avec une parfaite considération.

F.-P. Désir.

Fabriqueur de bronzes aux Charpenettes.

Un grand spectacle-concert sera donné, dimanche 3 mars, au palais de l'Alcazar, par MM. Suzanne Lagier, MM. Lucco et Didier, nos imperturbables comiques ; MM. Chelli, Péroni, Antheim Guillet, Falchiot, M^{rs} Guillemain et Chauveau, l'orchestre du Grand-Théâtre, dirigé par M. Mangin, et la musique du 98^e de ligne. N'oublions pas de dire que les frères Angelo, équilibristes très distingués, dit-on, prêteront leur concours à cette représentation-monstre qui s'annonce sous les plus heureux auspices.

Les représentations de M^{lle} Juliette Clarence, artiste des principaux théâtres de Paris, commenceront irrévocablement mardi 5 mars.

M^{lle} Clarence arrive à Lyon, précédée d'une certaine réputation de jolie femme et d'artiste distinguée.

Son 1^{er} début aura lieu dans *Frou-Frou*, comédie en cinq actes du théâtre du Gymnase.

Le *Petit Lyonnais* publie la nouvelle artistique suivante, concernant notre ville : Deux opéras inédits viennent d'être déposés à la direction du Grand-Théâtre. L'un est intitulé *la Comète*, l'autre a pour titre : *l'Héritage de mon oncle*.

Ces deux partitions sont l'œuvre de M^{lle} Emilie Mathieu, sœur du poète Gustave Mathieu, également connu sous le nom de Mathieu de la Nivère.

La belle collection de tableaux de feu de M. le docteur Stanislas Gilbert doit être prochainement vendue aux enchères publiques. Cette collection renferme des toiles fort remarquables. Rigaud, Hobbema, Rembrandt, Poussin, Copey, Holbein, Perugin, l'Albane et d'autres artistes immortalisés y sont représentés.

On sait que la fortune du docteur Gilbert échoit par héritage, à l'école de la Martinière.

Boulangerie de l'Union des travailleurs de Vaise.

Le groupe des travailleurs qui a fondé la boulangerie de Vaise nous prie de faire un appel chaleureux au public pour obtenir le plus d'adhérents possible à leur œuvre ; ce que nous faisons avec grand plaisir.

« Notre but, disent-ils, est de faire mieux et à meilleur marché et d'améliorer ainsi la position des sociétaires, en les faisant participer directement aux bénéfices des produits » dont ils sont les consommateurs.

Adhérents et souscripteurs à ce jour, 120. Recettes, 2,508 fr. Versé au Crédit au travail, 2,375.

Depenses : Lettres imprimées, 12 fr. Frais de bureau, 6. Livrets-statuts, 100. Petite caisse, 15 40.

Il y aura une réunion publique à 1 heure précise, dimanche 3 mars prochain, salle Deville, quai de Vaise, 34.

Pour la commission provisoire, le délégué, LACHAT.

Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Dimanche 3 mars, à 1 heure précise, dans la salle de l'ancienne Bourse au palais Saint-Pierre, conférence par M. le docteur Jourdan.

L'ALGÈRE ET LE SAHARA ALGÉRIEN.

Les portes de la salle seront ouvertes au public à midi 3/4 et une 1/2 heure plus tôt, pour les sociétaires et les élèves munis de leur carte.

Pour les cartes de places réservées, ainsi que pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire de la société et chez le concierge du palais.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles MANGINI et SEGUN, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de madame Marie-Félicie SEGUN née MANGINI, sont priés de considérer cet avis comme une invitation d'assister à ses funérailles qui auront lieu demain samedi 2 mars, à 8 heures du matin.

Le convoi partira du domicile de la défunte, 2, place Bellecour, pour se rendre à l'église Saint-François et, de là, à Saint-Genis-l'Argentière.

COUR D'ASSISES DU RHONE

1^{re} SESSION TRIMESTRIELLE.

Audience du mercredi 28 février.

Présidence de M. Humblot, conseiller.

Le 3 janvier dernier, entre 4 et 5 heures du soir, le sieur Claude Dutroncy, clerc de l'huissier Roux, se rendait de Vaulx-en-Velin à Villeurbanne, lorsque tout à coup un individu, suivi de plusieurs autres, se jeta sur lui, le frappa violemment au visage d'un coup de bâton ou de nerf de bœuf. Dutroncy perdit connaissance et fut complètement dévalisé ; on lui enleva six effets de commerce dont il devait opérer le recouvrement.

Le lendemain, le sieur Decors, souscripteur d'un de ces billets, averti par M. Roux, faisait arrêter les nommés David et Bouquet qui se présentaient chez lui pour en toucher le montant.

Ces deux individus, dont les antécédents sont déplorablement à tous égards, étaient porteurs de deux autres effets de commerce et d'une boîte d'allumettes, soustraits à Dutroncy.

Ils prétendent qu'un individu les aurait chargés, moyennant une récompense de 40 fr., d'aller présenter à Villeurbanne les billets trouvés en leur possession ; mais ils ne réussissent pas à décrire les charges accablantes qui pèsent sur eux.

Aussi le jury les déclare coupables de vol commis sur un chemin public, à l'aide de violence ayant laissé des traces de blessures ou de contusions, etc., mais admet l'existence de circonstances atténuantes.

Les deux accusés, âgés l'un de 26 ans et l'autre de 22, sont, à la suite de ce verdict, condamnés par la cour chacun à 5 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Sauzet, substitut du procureur général.

Défenseurs : M^{rs} Péret et Théophile Offant, avocats.

Audience du jeudi 29 février 1872.

La première partie de l'audience est consacrée à une accusation de coups et blessures, ayant occasionné la mort, sans intention de la donner.

M... jeune homme dont la conduite a toujours été excellente, est acquitté.

Ministère public : M. Careme, avocat général.

Défenseur : M^{rs} Gillier.

Puis commencent les débats de l'affaire de fabrication et d'émission de faux billets de banque.

On se souvient qu'après l'incendie du 12 octobre, Rossier, imprimeur et Desvigne, lithographe, furent arrêtés.

Le bruit courut que soupçonnés et surveillés de près par la police, ils avaient eux-mêmes allumé l'incendie de la rue Mercière, pour détruire les instruments de leur coupable industrie. Cette accusation n'est pas aujourd'hui maintenue contre eux.

Mais Desvigne a avoué que, cédant aux sollicitations de Rossier, il a prêté son concours à

la fabrication des faux billets de banque, — il l'a fait malgré lui, et pour que le crime fût aisément découvert, il a volontairement commis deux erreurs grossières, qu'il eût facilement évitées. — Il y a, en effet, une faute d'orthographe dans le texte d'un des médaillons du verso : code pénale ; puis la figure de l'industrie est renversée.

Rossier repousse énergiquement les déclarations de son coaccusé.

Vingt témoins ont été cités à la requête du ministère public.

Quelques-uns seulement ont été entendus aujourd'hui, entre autres, M. de Gourlet, directeur de la police de sûreté et deux agents de la banque de France : MM. Blondin, directeur de la succursale de Lyon, et M. Gobert, chimiste de Paris.

CHRONIQUE MILITAIRE

Par décret du président de la République française, en date du 1^{er} février 1872, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

GENDARMERIE

8^e légion. Fessy, gendarme à la compagnie de la Loire ; 26 ans de services, 1 campagne.

Servant, gendarme à la compagnie du Rhône ; 14 ans de services, 2 campagnes.

22^e légion. Margand, gendarme à la compagnie de l'Isère ; 27 ans de services.

Rabatel, gendarme à la compagnie de l'Isère ; 27 ans de services.

Agostini, gendarme à la compagnie de l'Isère ; 27 ans de services.

24^e légion. Audard, gendarme à la compagnie de Saône-et-Loire ; 26 ans de services, 4 campagnes.

Monnet, gendarme à la compagnie de l'Ain ; 26 ans de services, 1 campagne.

38^e rég. Rochefort, soldat ; 1 an de service, 1 campagne, 3 blessures.

86^e rég. Malha, soldat ; 4 ans de services, 1 campagne, 2 blessures.

98^e rég. Cibille, sergent ; 5 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

CAVALERIE

6^e rég. de dragons. Mathis, maréchal-des-logis ; 11 ans de services, 1 campagne, 3 blessures.

Tessier, cavalier ; 5 ans de services, 1 campagne, 11 blessures.

Grissolange, cavalier ; 3 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

Lioyngut, cavalier ; 6 ans de services, 1 campagne, 9 blessures.

1^{er} rég. de dragons. Pitol, adjudant sous-officier ; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

Prie, cavalier ; 13 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

Chamboureaux, cavalier ; 4 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

5^e rég. de chasseurs. Ganche, maréchal des-logis ; 16 ans de services, 14 campagnes.

Bonjour, maréchal des-logis ; 4 ans de services, 1 campagne, 3 blessures.

Blank, cavalier ; 4 ans de services, 1 campagne, 1 citation.

Geay, cavalier ; 5 ans de services, 1 campagne, 1 blessure.

8^e rég. de chasseurs. Jeannens, maréchal des-logis chef ; 14 ans de services, 1 campagne.

Halbwachs, cavalier ; 13 ans de services, 3 campagnes, 2 blessures.

GADE NATIONALE MOBILE

Rhône. Thollot, sergent ; 2 blessures, 1 citation.

Rochon, caporal ; 1 blessure.

Dargaud, caporal ; 1 blessure.

Rivaux, garde ; 1 blessure.

Guillemaud, garde ; 1 blessure.

Forrière, garde ; 1 blessure.

Grizard, garde ; 1 blessure.

Destieux, garde ; 1 blessure.

Roullat, garde ; 1 blessure.

Georges, garde ; 1 blessure.

Gonin, garde ; 1 blessure.

Morcu, garde ; 1 blessure.

Loire. Flacher, sergent major.

Weyrand, sergent ; 1 blessure.

Auboyer, garde ; 1 blessure.

Bayle, garde ; 1 blessure.

Chastet, garde ; 1 blessure.

Chantelot, garde ; 1 blessure.

Depable, garde ; 1 blessure.

Faure, garde ; 1 blessure.

Clavaillolles, garde ; 3 blessures.

Daumas, garde ; 1 blessure.

Raffin, garde ; 2 blessures.

Franchon, garde ; 5 blessures.

Cherbut, garde ; 1 blessure.

Par décret du président de la République française en date du 24 février 1872, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée aux sous-officiers et soldats dont les noms suivent, savoir :

38^e rég. de ligne. Bézard, soldat, 1 blessure, amputé.

Valette, soldat ; 1 blessure, perte des deux yeux.

Par décision ministérielle du 23 février 1872 :

M. Vintejoux, capitaine au 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, est nommé à un emploi d'adjudant-major dans ce corps, vacant par organisation.

Par décision ministérielle du 12 février 1872 :

M. Duchiron, capitaine (provisoire), au 81^e régiment d'infanterie de ligne, remis lieutenant, passe au 7^e régiment provisoire d'infanterie.

M. Borel, capitaine (provisoire), au 81^e régiment d'infanterie de ligne, remis lieutenant, passe au 9^e régiment provisoire d'infanterie.

M. Comte, lieutenant (provisoire), au 81^e régiment d'infanterie de ligne, remis sous-lieutenant, passe au 7^e régiment provisoire d'infanterie.

M. Daris, lieutenant (provisoire), au 81^e régiment d'infanterie de ligne, remis sous-lieutenant, passe au 7^e régiment provisoire d'infanterie.

M. Castel, lieutenant (provisoire), au 81^e régiment d'infanterie de ligne, remis sous-lieutenant, passe au 11^e régiment provisoire d'infanter

Non-seulement il a établi nettement la théorie des altérations des vins et expliqué comment le chauffage s'y oppose, mais encore il a formulé les principes opératoires qui doivent guider les vigneron dans l'application du chauffage. Il a dépassé Appert et M. Vergnet-Lamotte de toute la distance qui sépare quelques observations empiriques et incertaines d'une méthode générale et raisonnée. M. de Vergnet-Lamotte, qui réclame aujourd'hui la priorité de l'invention, y est, d'après M. Ballard, d'autant plus mal fondé qu'il a été le premier, il y a huit ans, à féliciter M. Pastour de ses découvertes sur les vins, à l'engager à les poursuivre, à lui demander des renseignements à ce sujet et à l'assurer qu'il venait de rendre un service signalé à l'industrie française.

Dans la même séance, l'Académie a procédé à l'élection de deux membres associés. L'Académie ne possède que huit membres associés étrangers. Ce sont toujours les huit savants qu'elle juge les plus éminents en dehors de France. Aussi ce titre est-il vivement ambitionné par les hommes de science des pays civilisés.

Dans la séance du 26, ont été élus : M. Airy, directeur de l'Observatoire de Greenwich, en remplacement de John Herschel, et Magassiz, le célèbre naturaliste suisse, en remplacement de sir Murchison.

THEATRES

Spectacles du 1^{er} Mars 1872.
Grand-Théâtre. — Au bénéfice de M. Martin. — Adrienne Lecouvreur, comédie. — Les Couleuvres de la Vie, vaudeville. — Sous un Boe de gaz, vaudeville. — Héracrite et Démocrite, scène bouffe.

Bulletin météorologique du 1^{er} Mars
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima maxima	barom.	du ciel	à 7 h. du m
+ 3° + 8°	0,749	beau.	N.-O.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse.	2.10
Sa température.	+ 5°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse.	0.50
Sa température.	+ 6°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 ^{er} au 15	
Février.	0.065

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 29 Février 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	CHINE	INDES	POINTE
32	Organsins	19	1	6	1	2	2710
36	Trames	13	1	8	1	7	2555
20	Grèges	10	1	3	1	3	4398
40	Diverses	1	1	1	1	1	1
3	Bobines	1	1	1	1	1	1
1	Laines	1	1	1	1	1	1
401		42	2	17	1	5	6663

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	CHINE	INDES	POINTE
3	Organsins	3	1	1	1	1	32
1	Trames	1	1	1	1	1	27
5	Grèges	1	1	1	1	1	214
13	Diverses	1	1	1	1	1	1
22		3	1	1	1	1	263

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1 ^{er} du mois.	2828
Dernier numéro des laines.	4
Dernier numéro des ballots pesés.	980

SAINT-ÉTIENNE, 29 Février 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	CHINE	INDES	POINTE
13	Organsins	8	1	2	1	1	925 52
15	Trames	1	1	1	1	1	170 55
3	Grèges	1	1	1	1	1	1
3	Diverses	1	1	1	1	1	1
31		8	1	4	5	13	12264 44

BALLOTS PESÉS												
2	Organsin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21 06
2	Grèges...	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	96 19
4	Trames...	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	193 42
4	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8		2	2	2	4	2	2	2	2	2	2	310 67

9 Décreusages	2 Grèges
30 Ouvrées	4 Moulinées

AUBENAS, 29 Février.			
8	Organsins.....	756	»
2	Trames.....	137	»
3	Grèges.....	336	»
1	Ballots pesés.....	95	»
14	Total.....	1324	»

Opérations de décreusage	582
Dernier numéro placé	54400
Total du 1 ^{er} au 29 février	54400

Dernier numero place.....	582	»
Total du 1 ^{er} au 29 février.....	54400	»

AVIGNON, 29 Février.

1	Organsins.....	100	30
»	Trames.....	»	»
3	Grèges.....	201	93
	Total.....	301	123

4	Total.....	302 23
BALLOTS PESÉS		
»	Organsins.....	» »
»	Trames.....	» »

Opérations de décreusage	111
Dernier numéro placé	7938
Total du 1 ^{er} au 26 février	7938

L'éditeur Le Chevalier, rue Richelieu, à Paris, met en vente la FIN DES GRÈVES, vade mecum du patron et de l'ouvrier, par J. Palle. C'est une œuvre de conciliation. La deuxième édition contient une préface et des notes inédites. Voici la table des matières :

- I. Les grèves quoique funestes dérivent d'un principe juste de revendication.
- II. Cause principale des grèves.
- III. Aux ouvriers mineurs du bassin de la Loire.
- IV. Les ouvriers sont les premières victimes des coalitions.
- V. La liberté du travail est de droit commun comme la grève.
- VI. De certains expédients proposés en vue des grèves.
- VII. Des moyens efficaces de prévenir les grèves. — Candidatures ouvrières. Arbitrage. — Liberté absolue de réunion.
- VIII. De la liberté de réunion comme en Autriche et en Angleterre. — Trades-unions.
- IX. Solution du problème social des coalitions ouvrières.
- X. Du meilleur préservatif des coalitions industrielles.

LES HUMBLÉS

Poésies nouvelles de F. COPPÉE
Paris, Alphonse LEMERRE.
Un volume in-18. — Prix 3 fr.

Un retour vers la poésie, que l'on ne peut nier, s'est manifesté dans ces dernières années. Non-seulement on réimprime les poètes anciens, mais on s'intéresse aux poètes nouveaux ; de jeunes célébrités ont surgi, incontestables et s'affirmant de jour en jour, parmi lesquelles celle de M. François Coppée occupe le premier rang.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer un nouveau livre de l'auteur du Reliquaire et des Poèmes modernes. Le succès des Humblés nous paraît appelé à éclipser celui de ses aînés. C'est une succession de petits tableaux soignés et charmants, où l'amour du fini est poussé jusqu'à l'extrême. Sous le rythme soûverainement accusé, l'émotion joue et circule. Quelques-uns de ces poèmes ont paru dans le Monde illustré, la Lettre d'un mobile breton est déjà connue de tous, et les pièces inédites du volume, fort nombreuses, seront populaires le lendemain de leur apparition.

Une lecture des épreuves du livre de M. Coppée nous permet de lui prédire sûrement une brillante fortune qui, nous en sommes sûrs, n'aura rien d'éphémère.

NOUVELLE MÉTHODE

pour apprendre la langue allemande en quelques leçons. — Succès garantis. — Leçons à domicile. — S'adresser rue Saint-Marcel, 27, au quatrième.

HUILE D'OLIVE

On se sert souvent du nom d'huile d'olive pour vendre comme provenant de Nice des mélanges malsains et frauduleux. Le consommateur intelligent doit donc, pour éviter de coupables abus, s'adresser directement à des maisons honnêtes du pays de production.

PRIX-COURANT

DE LA MAISON	
E. LAMBERT & C ^o , de NICE.	
HUILE VIERGE	L'estagnon de 50 lit. f. 125
	25 = 75
HUILE FINE	50 = 100
	25 = 60

Rendu franco de port et d'emballage en gare de l'acheteur. — Estagnons à vis et en caisses. Pour les commandes s'adresser directement à MM. E. LAMBERT & C^o, fabricants d'huile d'olive, 3, rue Pinchianati, à Nice (Alpes-Maritimes).

AUX AMATEURS

de Chevaux

L'Ecole de dressage, à Berne (Suisse), a l'honneur d'informer messieurs les Amateurs qu'ils trouveront un choix de Chevaux de luxe de fine race, parfaitement dressés à la selle ainsi qu'au trait. S'adresser à M. R. BURKI, rue du Marché, 72, Berne. 2543 (V. et G. 621 B.)

A LOUER DE SUITE

DIVERS APPARTEMENTS

Chemin du Grillon, 23, par la route de l'Observance. — Beau point de vue ; jardin clos ; salle de billard et jeux de boules. S'y adresser.

EN VENTE

Aux bureaux de la Revue-Album, position de Lyon, 1, rue de la Préfecture. Au profit de l'Œuvre de la

DÉLIVRANCE NATIONALE

et au prix de 5 fr.

L'HISTOIRE DE LA GUERRE

de 1870-1871.

Contenant la narration complète de la sieste invasion. — Ornée de gravures, traits, etc., et cartes géographiques. Chaque acheteur recevra en outre, gratuitement, tout ce qui a paru à la Revue-Album.

Le montant de la vente sera versé à la caisse spéciale de la Trésorerie générale Rhône.

REGENERATION PHYSIOLOGIQUE

PAR LA GYMNASTIQUE

ET L'HYDROTHERAPIE

34 Quai St-Antoine 34

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M^e Mestrallet, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 23, et de M^e Deville, avoué à Lyon, rue Constantine, numéro 5.

Vente après décès

aux enchères et en bloc, d'un

FONDS D'ÉPICERIE

situé à Lyon, rue de Jussieu, numéro 5, au premier étage, clientèle, agencements et subrogation au bail du local, servant à l'exploitation dudit fonds. Le tout dépendant de la communauté de biens réduits aux acquêts qui a existé entre madame Marie Cougout, et M. Antoine Vallois, et de la succession de ce dernier.

Adjudication au lundi quinze mars mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'étude de M^e Mestrallet, notaire à Lyon.

Cette vente est poursuivie à la requête, poursuite et diligence de monsieur Guillaume Condat, marchand de vins, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché, numéro 19, agissant en qualité de tuteur naturel et légal de Marie-Antoinette-Rose Condat, sa fille mineure.

Lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Deville, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Constantine, numéro 5.

Et M^e Madame Marie Cougout, veuve du sieur Antoine Vallois, épicière, demeurant à Lyon, rue de Jussieu, numéro 5, agissant tant en son nom personnel qu'en nom et comme tutrice légale de monsieur Guillaume-Condat, son fils mineur ;

M^e Dame Gabrielle Vallois, épouse assistée et autorisée du sieur François Cougout, tapissier, demeurant à Clermont-

Ferrand (Puy-de-Dôme). Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Terme, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Dubois, numéro 21.

En présence de :

1^o Monsieur Jean-Baptiste Givoin, serrurier, demeurant à Lyon, rue de Jussieu, numéro 5, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Guillaume-Pierre Vallois, sus-nommé ;

2^o Monsieur Bernard-Jules de Jussieu, teneur de livres, demeurant à Lyon, place Bellecour, numéro 16, en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Edienne-Rose Condat, sus-nommée.

En vertu d'un jugement contradictoire rendu par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le dix janvier mil huit cent soixante-douze, enregistré, expédié en forme de grosse, notifié à avoué et signifié à partie.

Désignation des objets à vendre.

Les objets à vendre comprennent :

1^o Le fonds d'épicerie, situé à Lyon, rue de Jussieu, numéro 5, composé de la clientèle et de l'installation, y compris le matériel industriel, des agencements et des effets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds ;

2^o Et toutes les marchandises qui s'y trouveront le jour de l'adjudication ;

3^o Le droit au bail des lieux dans lesquels ledit fonds est exploité, et dernier enchevêtrement, en l'étude et par le ministère de M^e Mestrallet, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 23, le lundi

de quatre mars mil huit cent soixante-douze, à midi, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500 fr.

Signé : DEVILLE.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Mestrallet, dépositaire du cahier des charges ; à M^e Deville, avoué, rue Constantine, numéro 5.

VENTE

en suite de folle-enchère, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, seant au palais de justice, quai de l'Archevêché, d'une

MAISON

située à Lyon, rue Duhamel, 15, précédemment rue de Peniche, 31. Elle est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et mansardes ; la façade au midi sur la rue Duhamel, est percée de quatre fenêtres à chaque étage, et la façade sur la cour de deux fenêtres.

Mise à prix, trente mille francs, ci. 30,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait :

Signé : ROMEAT, avoué.

Nota. — L'adjudicataire n'aura pas de droit d'enregistrement à payer jusqu'à soixante mille fr.

L'immeuble est affranchi de l'impôt foncier pendant quinze années.

Etude de M^e Ginot, huissier à Lyon, cours de Broches, n° 16.

VENTE JUDICIAIRE

Première publication.

Le lundi dix-huit mars mil huit

cent soixante-douze, à dix heures du matin, à Lyon, rue Bugeaud, 61, dans le passage conduisant à la rue Cuvier, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une construction de baraque, élevée sur le terrain des hospices, et saisie au préjudice de la dame Delorme.

2569

Etude de M^e Beaujolin, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi deux mars mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Capucins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : banque bois noyer, glace, table, chaises, rayonnages, placards, etc., etc.

Même étude.

Le samedi deux mars mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, dans les lieux où ils se trouvent, avenue de Saxe, numéro 259, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : deux galeries en bois, tables, chaises, tabourets, appareil à gaz, fourneau, buffet, etc.

Même étude.

Le samedi deux mars mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place du Pont de la Guillotière, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que : commodes, tables, fourneaux, chaises, pendule, etc., etc.

Même étude.

Le samedi deux mars mil huit

COMPAGNIE

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

de la Ville de Besançon

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAUX : 1,000,000 DE FRANCS

Conformément à l'article 25 de la loi du 24 juillet 1867, une assemblée générale des Actionnaires fondateurs de la Société est convoquée pour le mardi 12 mars prochain, à deux heures, dans les bureaux de transferts de la Société, à Lyon, 46, rue Centrale.

Ordre du jour :

Vérification des apports ;

Nomination des Administrateurs ;

Nomination des Commissaires.

2571

A LOUER

MAISON BOURGEOISE

avec la jouissance d'un jardin.

Cette maison avec le terrain peut servir à l'exploitation d'une industrie, il y a de grandes caves. Rue de la Pyramide, 80, ou rue du Souvenir, 4. S'y adresser.

2547

A LOUER

VASTE COUR

pour entrepôt,

116, rue Saint-Clair, 116, en dehors de l'enceinte. S'y adresser.

2573

ON DEMANDE

à emprunter

de 30 ou 40 mille francs contre

première hypothèque.

Ecrire poste restante à Lyon, aux initiales L. J.

2556

UN LORRAIN

âgé de trente-six ans, muni d'excellents certificats, désire trouver à Lyon une place de

garçon de café.

S'adresser, pour renseignements, à la Société Alsacienne et Lorraine, 13, rue Adolphe-Perrin, de sept à neuf heures du soir.

A. L.

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS

prescrivent avec succès les

DRAGÉES DE SAVONULE LEBE

pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus invétérées. — Prix : 3 et 4 fr. la boîte.

A Lyon, chez FAYOLLE frères, CHERBLANC, AROU

C. FAIVRE et BARNOUD, rue de Lyon, n° 3.

256

EN VENTE

A L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

et chez tous les libraires

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU

COMMERCE DE LYON

et du département du Rhône

ANNÉE 1872

Contenant les noms des habitants de Lyon, classés par rue, par lettres alphabétiques et professions, ainsi que l'indication des commerçants, industriels, etc., etc., des principales localités du département.

De plus, une partie administrative renfermant nos nouvelles administrations.

PRIX : RELIÉ, 8 FR.; BROCHÉ, 7 FR.

BOURSE DE PARIS — Du Jeudi 29 Février 1872 (de midi 1/2 à 3 h.)

Précéd.	RENTES ET ACTIONS	Prem.	Plus	Plus	Dernier	OBLIGATIONS	Précéd.	Dernier
clôture	AU COMPTANT ET A TERME	cours	haut	bas	cours		clôture	cours
56 60	3 0/0	56 50	56 65	56 25	56 35	Treſor, r. 500 int. 25 fr. j. janvier.	425	425
56 62	5 0/0 Empr. j. août.	90	90 10	89 85	89 60	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. id.	205	212 50
89 10	5 0/0 j. nov.	89 95	90 10	89 82	89 45	V. de Paris 1852-53, r. 1000 id.	380	385
89 10	D. Esc. j. janvier	89 85	88 75	88 50	89 40	Id. 1855-60 3 0/0 r. 500 j. septem.	403	415
82 75	4 1/2 0/0 j. 22 sept.	82 50			82 50	Id. 1865-69 r. 500, 325 j. oct.	447	445
3600	Banque de France.	3605 50			3600	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	81	83
697 50	Comptoir d'escompte.	700			690	Ville de Lille 1860 — avril.	97	97
700	500 fr. j. février	31			505	Ville de Roubaix	37	37
502 50	Crédit môle	305			505	Ville de Bruxelles int. 3 fr. mars	99	100
	500 fr. — 250 fr. p.	31				Guillaume-Luxembourg	340	
	Crédit foncier Colon.	930			927 50	Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr. j.	10	
925	Crédit foncier	930			930	6 0/0 r. 600 fr. id.	462 50	462 50
935	500 fr. — 250 fr. p.	31	931 25		930	Foncières 4 0/0 — j. novem.	91	91 50
492 50	Société générale alg.	493 75			493	id. id. 10 ^e id.	445	447 50
	500 fr. — 125 fr. p.	31	615		615	id. 3 0/0 id.	411 25	410
475	Crédit mobilier.	475 50			475 50	id. 10 ^e id.	80	81 25
475	500 fr. j.	31	475 50	475	475 50	Communales — mai	367 50	370
606 25	Société générale.	610			605	id. 5 ^e r. 150 fr. id.	75	75
508 75	500 fr. — 250 fr. p.	31	605 25		603 75	Alger, 6 0/0 r. 3 150 fr. j. août.	109	110
	Est.	485			485	Orléans 1843, 4 0/0, janvier.	1020	
490	500 fr. j. nov.	31				Rouen 47-49, 5 0/0, juin	975	
875	Paris-Lyon-Méditerran.	875		870	875	Havre 1854, 5 0/0, septem.	980	
875	500 fr. j. novemv.	875	877 50		872 50	Paris 1852-54, 5 0/0, octobre	1025	
611 25	Midi	610			607	Orléans 1852-54, 5 0/0, janvier	960	
968 75	500 fr. j. juillet.	31	970		967 50	V. Ouest 1852-54, 5 0/0, janv.	450	
972 50	400 fr. j. juillet	31			970	5 1/2 r. à 630 fr. juin.	465	455
865	Orléans.	865			862 50	330 5 r. à 450 fr. id.	465	
867 50	500 fr. j. octobre.	31	865		860	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. avril.	500	503 75
500	Ouest	500			502 50	Bourbonnais — janvier	286	286 50
505	500 fr. j. juillet.	31				Médit. 1852-55, gar. id.	300	300 25
702 50	Gaz	700	702 50		700	Nord — id.	302 50	300
56 25	Société immobilière	57			56	Orléans.	285	295 50
250	500 fr. j. janvier 1867.	51	56 25		56 25	Victor-Emman. gar. avril.	287	285
251 25	Ce transatlantique	248 75			250	Grand-Central — janvier.	300	293
250	500 fr. j. juillet.	31	248 75		250	Genève 1855 — id.	285	283 75
282 50	Canal de Suez	285	287 50		285	id. 1857-57 id.	280	
282 50	500 fr. j. janvier.	31	285	287 50	286 25	Lyon 3 0/0, — avril.	297 50	
31 114	Suez Délégations	31				Lyon fusion — janvier.	288 50	287 50
	Espagne 3 0/0 extérieur.	31	314	31	318	Lyon 1866 — avril.	289 50	289 50
	— 3 0/0 int. j. j.	31				Ouest, g. p. l'Etat. — janvier.	286 75	286 50
	Différen. conv. j. j.	31				Grand-Central — id.	388 50	388 50
104 1/4	Etats-Unis 3/20.	105			105 1/4	Est, g. p. l'Etat. — juin.	388 50	388 50
	Jonissance novembre.	31				Arden. g. p. l'Etat. — janvier.	283 50	280
	Italie —	66	66 85	66 05	66 65	Dauphins, g. p. l'Etat id.	286 25	286 25
66 60	Jonissance janv.	31	66 85	67 90	66 95	Bessèges. — avril.	285	
60	Dette turque 6 0/0.	31	60 20		60 20	Charentes. — id.	287 50	290
	Jonissance juillet.	31				Romains. — juill.	178	176 25
940	Crédit foncier d'Autriche.	937			937 50	Saragosse — id.	205	207
527 50	500 fr. j. janv.	31	945		945	Long. — octob.	17	18
527 50	Crédit mob. espagnol.	526 25			526 25	Pamplanne. — id.	211	210
527 50	500 fr. j. janvier	31	526 25		526 25	Nord de l'Espagne. — janv.	157	156 25
883 75	Autriche —	885			885	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	385	
886 25	500 fr. j. janv.	31	885		885	Gaz parisien, int. 25 fr. j.	457 50	448 75
467 50	Sud-Autrichien-Lombard.	470			470	Transatlant. int. 25 fr. 500 fr.	387	385 75
	500 fr. j. oct.	31	470		470	Suez, int. 55 fr. r. à 500 fr.	403	402 50
	500 fr. j. oct.	31	470		470	Tabaas d'Italie, int. 27 fr. 50.	472 80	402 50
					471 25	Foncier suisse	183 50	182 25
						Gaz central		